

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21162 - 78EME ANNÉE

## Le développement économique et le logement principales préoccupations des populations selon le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

### Emploi et logement : dépasser l'échec de l'État

Dans une conférence ce 2 février, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, indique que les principales préoccupations des populations d'anciennes colonies intégrées à la République sont le développement économique, le droit au logement et pas l'évolution institutionnelle. Or, l'échec du développement économique et la pénurie de logements décents découlent directement de décisions prises à Paris, compétent dans ces domaines selon le cadre institutionnel. Si les politiques de l'emploi et du logement concernant les Réunionnais étaient décidées à La Réunion, le résultat serait sans doute différent. C'est ce qui explique pourquoi un vent d'émancipation souffle dans les anciennes colonies : Appel de Fort de France et séminaire des Députés des territoires 97.

Peut-on intégrer à la France des territoires distants de plusieurs milliers de kilomètres ayant une culture et une histoire différentes ? Un cadre existe depuis 1946 pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, c'est celui de département. Force est de constater que ce cadre n'est sans doute pas le plus efficace compte tenu de la crise sociale, économique et politique dans ces pays causée par le chômage, la pauvreté, les inégalités et le manque de logements. Pourtant, depuis des décennies, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion bénéficient d'adaptations au droit commun des départements au travers de loi d'orientation ou de loi-programme. Au niveau de l'Union européenne, ces territoires sont des régions dites « ultrapériphériques » pouvant bénéficier d'une adaptation des politiques européennes. Mais ces adaptations sont mises en œuvre au niveau du Sénat, de l'Assemblée nationale ou des institutions européennes, et pas par les élus plus en prise avec la situation locale : ceux du territoire concerné.

### Développement économique : faillite de Paris

Lors d'une conférence donnée jeudi 2 février à Paris, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a donné son point de vue sur l'évolution institutionnelle dans les anciennes colonies devenues départements en 1946. Selon lui, elle n'est réclamée que par les élus : « les gens spontanément dans la rue ne vous parlent pas d'institution. Les gens, ils veulent le développement économique, un logement, plus de subventions, de sécurité, mais pas d'institution différente »

À La Réunion, le problème numéro un est celui de l'emploi. C'est une compétence de l'État. Le dernier bilan trimestriel de Pôle emploi annonce près de 180000 inscrits. Ce nombre est stable depuis des années et ne recense que les personnes officiellement considérées comme à la recherche d'un emploi. Déjà en 1975, une étude du Conseil général indiquait que 25 % des travailleurs réunionnais étaient au chômage total ou partiel.

Le chômage de masse à La Réunion est le principal responsable de la pauvreté. Sur ce plan, le pouvoir central a failli. Or il n'est pas possible d'envisager un développement économique si la moitié des travailleurs sont au chômage ou alternent de longues périodes de privation d'emploi avec des contrats précaires.

### Paris sans solution face au manque de logements sociaux

Le logement est une autre compétence de l'État. Chaque année, le nombre de familles ayant droit à un logement social augmente. Plus de 30000 demandes

non satisfaites sont aujourd'hui recensées. Cela montre qu'à La Réunion, le prix des loyers est trop élevé par rapport aux revenus des Réunionnais. Mais la pénurie de logements sociaux persiste depuis des décennies. Là aussi, le pouvoir central a failli.

Confier les politiques de l'emploi et du logement à la responsabilité de Paris et pas des Réunionnais découle du cadre institutionnel qui date de 1946. Ce cadre a donné le résultat exposé ci-dessus.

### Conférence territoriale élargie

Si les politiques de l'emploi et du logement concernant les Réunionnais étaient décidées à La Réunion, le résultat serait sans doute différent. C'est ce qui explique pourquoi un vent d'émancipation souffle dans les anciennes colonies.

Ce vent d'émancipation s'est traduit l'an dernier par l'Appel de Fort de France des présidents des Régions dites d'outre-mer, et cette année par le premier séminaire des Députés des territoires 97. La cause commune est de faire évoluer les relations entre Paris et ces territoires, afin d'aller vers plus de responsabilité au niveau local.

Une dynamique est enclenchée. Elle se traduira à La Réunion par la réunion de la conférence territoriale élargie afin de travailler à mettre sur la table un projet de développement. Il appartiendra ensuite à Paris de faire les modifications législatives voire constitutionnelles nécessaires pour donner les moyens légaux à la réalisation de ce projet. Cela signifie pour Paris évoluer vers une logique d'accompagnement vers plus de responsabilité des peuples concernés.

M.M.

## La situation à La Réunion et d'autres anciennes colonies vue de Paris

# Évolution institutionnelle : le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer donne son point de vue

**Le 2 février lors d'une conférence à Paris, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a donné son point de vue sur l'évolution institutionnelle dans les anciennes colonies devenues départements. Ces propos donnent une idée de l'état d'esprit du ministre concerné par le débat sur un indispensable changement de cadre pour les relations entre la France et ses anciennes colonies intégrées à la République.**

La révision constitutionnelle concernant la Kanaky Nouvelle-Calédonie peut être le moyen de faire évoluer le cadre liant la France et ses anciennes colonies devenues département d'outre-mer.

Lors d'un colloque organisé par l'hebdomadaire Le Point hier jeudi à Paris, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, a donné son point de vue sur la revendication d'évolution institutionnelle demandée dans plusieurs anciennes colonies intégrées à la République. Rappelons que le ministère des Outre-mer dépend directement de celui de l'Intérieur.

Selon lui, la demande d'évolution institutionnelle ne concerne que les élus et pas la population qui veut le développement économique, des logements et la

sécurité mais ne parle pas de changement statutaire. « Là où je peux rejoindre les élus ultramarins c'est que nous avons un système vieux », indique-t-il.

Il montre ensuite une divergence avec l'analyse de la situation faite sur place. Depuis son bureau parisien, le ministre estime que « la première cause de l'inflation, c'est souvent l'octroi de mer (...) il faut sans doute refaire profondément la fiscalité ultramarine ». Il est également reproché par le ministre à l'octroi de mer d'être responsable du fait que « les Outre-mer ont structurellement moins d'argent ».

« Il faut savoir dire : vous n'aurez d'autonomie demain que si vous êtes capable de produire ce que vous mangez, ce que vous consommez comme électricité, et c'est par la richesse économique que vous aurez des recettes, pas par les subventions », a dit le ministre de tutelle des anciennes colonies, ajoutant ce point de vue : « si la France s'en va de ces territoires, qui va venir si vous n'êtes pas capable de vous développer ? Est-ce qu'il faut changer la France par la Chine quand on est Calédoniens ou Polynésiens ? C'est une question intéressante »

# Transition énergétique : visioconférence ouverte aux citoyens entre les Régions et le gouvernement

Le 6 février prochain à 17h30, une visioconférence sera organisée entre les Régions et deux ministres avec pour thème « la transition énergétique outre-mer ». Elle est ouverte aux citoyens qui pourront accéder à la vidéo en direct et également poser des questions par écrit. Cet événement fait partie des concertations préalables au projet de loi de programmation énergie-climat. Ce texte doit être débattu cette année au Parlement. Il s'inscrit dans la Stratégie française sur l'énergie et le climat, visant à la neutralité carbone de l'économie française, et à l'adaptation au changement climatique.

Une concertation nationale est organisée sur le mix énergétique. Elle s'appelle « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». « Une visio-conférence est spécifiquement consacrée aux outre-mer avec l'intervention des exécutifs régionaux afin de faire émerger des priorités territoriales, en présence de Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique et Monsieur Jean-François Carreno, ministre des Outre-mer », précise un communiqué de la Préfecture de La Réunion diffusé hier. Cette visioconférence aura lieu lundi 6 février, de 17h30 à 20h30. Il sera possible de poser des questions et de participer à cette visioconférence. Pour cela, l'inscription est obligatoire via le lien ci-dessous, afin de recevoir un code un code d'accès permettant d'assister à la visioconférence :

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/inscrivez-vous-la-derniere-reunion-du-tour-de-france-des-regions-des-outre-mer-et-de-la-corse>

## Feuille de route pour atteindre la neutralité carbone

Le communiqué présente la stratégie de l'État en matière de transition énergétique :

« Afin de faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixé des objectifs ambitieux : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. Cela suppose, d'une part, de diminuer nos consommations d'énergie grâce à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques et, d'autre part, de décarboner totalement notre mix énergétique grâce aux énergies renouvelables. »

Des précisions sont données au sujet de la concertation :

« Pour que ces questions soient véritablement débattues, une grande concertation nationale est organisée sur le mix énergétique intitulée « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». Cette concertation s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) qui constitue la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone et assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique. »

## Préparation de la loi de programmation énergie-climat

« Les orientations de la concertation viendront contribuer au projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat de 2023 et à l'élaboration des 3 programmations pluriannuelles de l'énergie pour la métropole et les outre-mer. »

« À l'issue de cette concertation, un rapport sera rendu public et présenté au Parlement pour indiquer les orientations retenues par le Gouvernement pour la loi de programmation énergie-climat de 2023 ainsi que celles qui le seront ultérieurement pour les programmations pluriannuelles de l'énergie et la stratégie nationale bas carbone. »

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Srilanké : trépé i rèss, bonpé i sava Mé kossa i ariv azot apré, kan zot i rotourn laba ? Pèrsone i koné pa !

Pou sak i suiv in pé laktyalite dann Sri-lanka, mwin lé sirésèrtin in bonpé i doi dir li lé dann in sityassion difissil — mèm dézésspéré — pou son lékonomi par l'fète lo péi la fé in mové réform son lagrikiltir : li la pran in an pou ariv o bio. La prodikssyon do ri la bèss 40 %, la prodikssyon lo thé la bèss son tour. E la vi la vni plizanpli shèr.

Poz lo mové késtyon, wa gingn lo mové répons

Pars lé vré gouvèrnman lo péi la désside d'in kou l'ané 2021 arète linportassyon langré, zinséktisside, lo blé, lo ri é toute in ta produi téi rovien shèr pou lékonomi lo péi. Mé final de konte lo késtyon lé mal pozé. Si gouvèrnman la fé sak li a fé, sé pars l'avé in manke deviz — in manke larzan é pou kossa l'avé in mank larzan ?

Pars covid la pass par-la é bann tourist l'arète vnir dan lo péi ; arzoute èk sa néna in gouvèrnman la désside arète ramass larzan zinpo son bande partizan, armète avèk sa lo thé la manké pou léspportassion. An pliss ké sa, l'Australie épi la Nouvèl zélande la dirssi zot poilitik limigrassion é bande migran srilanké la pi gingtn la plass pou alé.

L'ané 2022 néna 200000 pèrsone la kite lo péi ofisyèlman pou alé travaye dann bande péi zarab mé lété prévi pliss 500000 dépar.

Révolissyon bande sitoiyin.

Demoune la révolté é mèm moi zilyé zot la rante dann palé lo prézidan... In nouvo prézidan la pran la plass, mé promyé zafèr li la fors bande sitoiyin débarass lo planshé épizapré li la roganiz la shass banna épi la réprèssion. Aprésa lo lansien prézidan la rovni é avèk li épi son bande soutien la roprèssion la rokomanssé avèk la tête in pé mizapri. Anparmi banna in pé l'ariv La Rényon é la zistiss la fé son travaye pou dékouraz banna avèk in filozofi sinp : trépé i rès bonpé i sava é pa pli loin ké zordi dann in laviyon loué éksopré pou sa.

Mé kissa i sava ransègn dsi sak v'ariv banna ?

Mézami lé possib an parmi banna néna v'alé dann la prizon, néna demoune va tyé azot, mé kissa issi an parmi sak la ranvoye azot laba va ransègn dsi sak v'ariv banna. Bien antandi, pèrsone.. Déza la lopignon i koné pa pou kossa égzaktoman banna la sov zot péi. Kan i ékoute la radyo La Rényon i antan dé shoz in pé étonan konm par égzanp bande réffiyé i vien issi pou viv avèk bande z'ède sossyal. Fassil di sa, mé pétète loin par rapor la vérité, é sirtou arien a oir avèk lo brové d'sivilizassyon la Franss i done ali dovan lo mond antyé.

A bon antandèr, salu.

Justin